

# FORMULAIRE POUR L'ACQUISITION D'UNE CONCESSION



## ADMINISTRATION COMMUNALE DE DOISCHE

*A ADRESSER  
AU COLLEGE COMMUNAL  
DE 5680 DOISCHE*

Madame, Messieurs,

Je soussigné .....

rue ..... N° .....

à .....

Téléphone : .....

N° Registre National : .....

Sollicite l'octroi d'une **concession simple (1 ou 2 pers.)<sup>1</sup>** ou **double (3 ou 4 pers.)<sup>1</sup>** dans le  
cimetière communal de .....

### Modalités :

en pleine terre

placement de caveaux

Cette cellule est réservée aux personnes suivantes :

NOM + PRENOM + DATE DE NAISSANCE ET LIEN DE PARENTE

1. ....

2. ....

3. ....

4. ....

Fait à , le

Le bénéficiaire

<sup>1</sup> Biffer la mention inutile

## Extrait du règlement général de police sur les cimetières :

Art.22 *La demande de concession sera faite par écrit à l'administration communale sur un formulaire adoc; elle indiquera la superficie sollicitée et l'identité des personnes appelées à être inhumées dans la dite concession. Elle comportera en outre :*

*1° l'engagement par le signataire :*

- De placer des bacs dans les 6 mois de la date d'octroi de la concession.*
- De faire exécuter au monument, au signe de sépulture et éventuellement au caveau, à la première demande du Bourgmestre, tous travaux rendus nécessaires par leur état de délabrement ou pour des raisons d'intérêts publics.*
- De se conformer strictement aux dispositions réglementaires régissant les cimetières.*

*2° la renonciation au droit d'exercer contre la commune un recours de quelque chef que ce soit relativement à la dite concession, au caveau ou au monument qui y sera érigé, sauf le cas de faute lourde de la part de la commune.*

*L'inobservance de ces engagements entraîne la résiliation de plein droit de la concession.*

*Les alignements sont déterminés conformément au tracé sur le terrain d'après le plan approuvé par l'autorité communale compétente.*

Une copie de ce règlement peut obtenu sur simple demande au 082/21.47.27, par mail à [sylvain.collard@doische.be](mailto:sylvain.collard@doische.be) ou par téléchargement sur [www.doische.be](http://www.doische.be)

### Coût :

<b>Personne domiciliée dans l'Entité ou assimilée (ayant eu un domicile antérieurement dans l'Entité ou second résident)</b>	<b>PRIX</b>
Concession simple (1 m 10 / 2 m 30)	200 €
Concession double (2 m 20 / 2 m 30)	400 €
Columbarium simple	500 €
Columbarium double	1.000 €

<b>Personne n'ayant jamais été domiciliée dans l'Entité</b>	<b>PRIX</b>
Concession simple	600 €
Concession double	1.200 €
Columbarium simple	1.500 €
Columbarium double	3.000 €